



Finistère

Penn Ar Bed



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Bulletin trimestriel de la FSU du Finistère

CPPAP: 1022 S 07559	Directeur.rice de publication : Florent Martinie et Sabrina Manuel	Prix : 0,4 €	N° 1
SOMMAIRE Bulletin d'octobre 2021 Page 1 : Édito Page 2 : Vers le congrès de Metz Page 3 : Élection du CDFD Page 4 : SNUipp : non à la loi Rilhac SNES : rentrée scolaire Page 5 et 6 : étude du CESER de Bretagne Page 7 : article émancipation	Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29283 BREST CEDEX 71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER Email : fsu29@fsu.fr Site : http://fsu29.fsu.fr Facebook : https://www.facebook.com/fsu29/	20/10/2021	QUIMPER PPDC SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

Ça ne passe pas

Depuis 18 mois, la politique sanitaire du gouvernement est un fiasco. La mise en place du passe sanitaire en est une preuve. La FSU défend une politique sanitaire différente de celle menée par le gouvernement, construite à partir du débat démocratique,

fondée sur la pédagogie, des moyens massifs pour l'hôpital public, la recherche publique (vaccins, traitements), la levée des brevets sur les vaccins pour qu'ils soient accessibles à tous. et qu'ils ne servent pas à enrichir des laboratoires pharmaceutiques, une stratégie qui intègre la vaccination mais ne s'y réduit pas.

Le 3 aout dernier, La FSU, avec plusieurs organisations syndicales (CGT, Solidaires ...) a déposé auprès du Conseil constitutionnel une contribution extérieure sur la loi relative à la gestion de crise sanitaire. En effet, cette loi qui impose l'extension du passe sanitaire et l'obligation vaccinale pour les soignants s'attaque à plusieurs grands principes constitutionnels :

- le droit à l'emploi,
- l'égalité et l'interdiction de discrimination,
- le respect de la vie privée et le droit à la protection sociale et de la santé publique.

Plusieurs dispositions remettent en cause nos droits fondamentaux. Parmi celles-ci, l'accès à certains lieux recevant du public, conditionné à la détention d'un "passe sanitaire" pour les personnes les fréquentant et pour les salarié.e.s y travaillant.

D'autres choix étaient possibles, beaucoup de services publics (comme les bibliothèques par exemple) se sont sans cesse



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

adaptés aux différentes contraintes imposées par la pandémie : jauges réduites, services à distance, distanciation physique, ... Pendant cette crise ils ont gardé le cap : garantir l'accès sans condition à toutes et tous.

L'imposition du passe sanitaire pour accéder aux lieux de culture, aux activités sportives et tous ces autres endroits qui ont une fonction sociale majeure prive de ces services de proximité une partie de la population, parmi elle de nombreux enfants dont les parents ne disposent pas du passe sanitaire et des adolescents qui ne l'ont pas eux-mêmes depuis le 30 septembre.

Ne nous trompons pas, la mise en place du passe et les dérives qui en découlent sont le résultat de la gestion calamiteuse de l'Etat depuis le début de la crise. Ses errements et incohérences n'ont créé que confusion et méfiance. Ils n'ont pas été capable de rallier la population à la vaccination. En même temps, difficile de rassembler quand depuis 4 ans, l'action de l'exécutif et ses méthodes divisent le pays.

Sabrina Manuel, co-secrétaire départementale

Vers le congrès de Metz

Du 4 novembre au 25 novembre, tous les adhérents de la FSU sont appelés à se prononcer sur le rapport d'activité fédérale nationale. Ce rapport d'activité, bilan rétrospectif de la période 2019-2021, est présenté par la direction de la FSU. Rapport collectif, il est issu d'un travail de synthèse entre des approches diverses. Vous avez normalement reçu ce corpus de textes avec la revue POUR n°235 du mois d'octobre.

Sur deux points, des appréciations différentes n'ont pu faire l'objet de synthèse. Vous aurez donc, par deux fois, à choisir entre deux rédactions différentes dans le texte «éducation» et «droits et libertés». Chacun-e peut donc par ses votes exprimer son accord ou son désaccord avec la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours des trois dernières années. Vous aurez ensuite à choisir entre cinq textes d'orientation et listes de tendances. Les instances de la FSU seront composées en cohérence avec le résultat du vote. Dans le Finistère, ce vote est organisé par votre syndicat national.

Dans notre département, un troisième vote est organisé pour élire le CDFD (Conseil Délibératif Fédéral Départemental)- Texte d'orientation et liste en page 3.

Organisées dans et par chaque syndicat de la FSU, ces élections internes constituent un moment essentiel dans la vie de la fédération.

Congrès national : le préparer ensemble

Le congrès national est un moment important de notre fédération. Il est réuni tous les trois ans et rassemble quelques 800 délégués représentant les sections

départementales, les syndicats nationaux et les courants de pensée.

Le congrès national, ce sont cinq jours de débats en commissions et séances plénières, conclus par de nombreux votes pour répondre à un défi, celui de définir les orientations, les propositions, les revendications de la FSU pour les trois prochaines années.

Il sera précédé du congrès départemental qui se déroulera sur deux jours. Il sera difficile d'aborder toutes les questions soumises au débat. Afin de mieux organiser les débats, nous proposons à partir des rapports préparatoires, de traiter des questions qui vous préoccupent particulièrement. Nous construirons ainsi au mieux les positions que défendra la délégation départementale au congrès national. Chaque membre de la FSU a évidemment toute sa place dans cette préparation collective.

**Vote FSU national et départemental
du 4 novembre au 25 novembre 2021**

**Congrès départemental FSU29
mercredi 5 et jeudi 6 janvier 2022
Centre Ti Menez Are à Braspart**

Ouvert aux syndiqué.e.s de la FSU.
Y participer est un aussi droit ! Problème
d'autorisation d'absence ? Contactez-nous.

**10ème Congrès National FSU
METZ
Du 31 janvier au 4 février 2022**

Élection du Conseil Délibératif Fédéral Départemental

Sabrina MANUEL – SNUipp

Florent MARTINIE – SNES

Nathalie ROSPART – SNUipp

Antoine GAUCHARD – SNUipp

**Maryvonne MANCHEC –
SNUipp**

Christian CARADEC – SNUipp

Sklaerenn NOISEL – SNUipp

Marine GRAIGNIC – SNES

Youn LE ROY – SNES

Anne MOREL – SNES

Serge DA SILVA – SNES

Sandrine ARZEL – SNES

Philippe LE BERRE – SNEP

Linda VESCHETTI – SNEP

Alain BILLY – SNEP

Rozenn HERROUX – SNEP

**Frédérique PLANTEVIN –
SNESUP**

Claire LETOURNEUR - EPA

Sylvie MARREC – SNICS

Claude DONNAY – SNUAS-FP

Vincent LAVALLE – SNUEP

Anne TREIFRETO – SNUTEFI

Serge HASCOET – SNUTEFI

Hervé PARC – SNUITAM

La liste unique de la FSU 29 réunit les trois courants de pensée présents dans notre département : **Unité & Action et sans tendances, École Émancipée, et Émancipation.**

Il nous paraît important que toutes les forces des syndicats de notre fédération puissent être réunies afin d'affronter les grands combats qui s'annoncent.

À un moment où il peut exister une méfiance voir une défiance envers les syndicats, il est primordial que nous démontrions notre union, dans notre fédération évidemment, mais aussi avec tous les syndicats ou collectifs qui partagent nos valeurs. Cette convergence est une nécessité absolue afin d'installer le rapport de force nécessaire à nos luttes sociales.

Conseil Délibératif Fédéral Départemental (CDFD)

La section départementale est l'organisation de base de la FSU.

Elle est administrée par le CDFD.

Le CDFD est composé :

pour moitié de représentant.e.s des syndicats affiliés à la FSU présents dans le département.

pour moitié de représentant.e.s élu.e.s par le vote des syndiqué.e.s au scrutin de liste.

Le CDFD élit le secrétariat départemental de la FSU. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il impulse et organise la vie fédérale du département.

Comment voter ?

Election du CDFD :

* Entourez votre choix sur le bulletin de vote que vous trouverez en page 6.

* Glissez le bulletin dans l'enveloppe vierge.

* Glissez l'enveloppe vierge dans l'enveloppe blanche renseignée et émargée à l'adresse de la FSU du Finistère.

SNUipp: non à la loi Rilhac

La proposition de loi « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école » dite « loi Rilhac » a été votée à l'Assemblée nationale en deuxième lecture le mercredi 29 septembre. Elle vise à donner au directeur ou à la directrice « une délégation de compétences de l'autorité académique » et « une autorité fonctionnelle ».

La crise sanitaire et suicide de notre collègue Christine Renon servent de prétexte à l'installation d'une nouvelle hiérarchie dans les écoles. Durant la crise, les écoles ont tenu en dehors de toute hiérarchie, grâce aux équipes et ce qu'elles ont mis en place sur le terrain, le plus souvent livrées à elles-mêmes. Alors qu'il y aurait tant à faire pour améliorer le service public d'éducation, la solution promue par le gouvernement est contre-productive et aboutirait à un véritable bouleversement du fonctionnement de l'école publique.

La situation actuelle est loin d'être satisfaisante : les directeurs et directrices manquent de temps et sont de plus en plus isolé-es avec une avalanche de tâches administratives, plus ou moins utiles. Depuis des années, les directrices et directeurs d'école voient leurs tâches s'alourdir (augmentation du nombre d'interlocuteurs et interlocutrices, place du numérique, injonctions administratives diverses et variées). Ainsi, à chaque promesse d'allègement ou de simplification, c'est l'inverse qui se produit et qu'ils elles subissent

Ce que réclament majoritairement les « dirlo », ce n'est pas d'imposer leurs choix aux équipes, d'avoir un droit de regard

sur les pratiques de leurs collègues ou même de pouvoir les recruter. ...

Ce n'est pas la loi Rilhac qui permettra d'améliorer leurs conditions de travail, bien au contraire. Être chef-e ne diminuera pas leur temps de travail, n'améliorera pas le relationnel avec les équipes. Au contraire, cela n'isolera que plus les directrices et directeurs dans leurs écoles. C'est bien de temps et de moyens de fonctionnement plus conséquents dont les écoles et les directeurs et directrices ont besoin, pas d'un statut de contremaître.

Ce que le SNUipp-FSU réclame, ce sont des mesures et des réponses concrètes pour mener à bien les missions de direction.

Nous demandons:

- L'abandon de la proposition de loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille
- Une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- Un réel allègement des tâches administratives ;
- Une décharge garantie pour chaque école et l'augmentation des quotités hebdomadaires de décharges de direction, ce qui suppose une création de postes à la hauteur des enjeux.

Sabrina Manuel secrétaire départementale du SNUipp-FSU du Finistère

SNES : rentrée scolaire

La situation dans le Finistère à cette rentrée est encore plus préoccupante que celle des années antérieures qui pourtant n'étaient pas glorieuses...

Afin de récupérer des moyens pour rattraper du retard dans le déploiement des classes ULIS dans le Finistère, la DASEN a fait le choix de gratter des moyens partout où c'était possible: Les classes de 6ème ont été portées à des seuils de dédoublement jamais atteints en particulier en zone urbaine où des seuils de 30 ne sont plus une limite maxi. En conséquence : très peu d'ouvertures, et beaucoup de fermetures de classes 6ème mais aussi dans d'autres niveaux. Les moyens récupérés devaient servir pour les remettre dans l'accueil d'élèves avec retard ou handicap et dans ce cadre, ouvrir des classes d'ULIS. Cependant, les moyens étant encore insuffisants, en même temps les seuils maxi ont été gonflé en ULIS jusqu'à 14 élèves. Les textes ne préconisent que 10 maxi, mais bons nombres d'entre elles dépassent de 40% ce seuil. Une action de protestation avec grève et rassemblement devant la DSDEN 29 a été faite le 7 septembre. Nous avons été reçu par celle-ci et avons manifesté notre colère. La seule réponse donnée portait sur la nécessité de rattraper le retard par des mesures provisoires à moyens constant...La même éternelle musique que l'on nous ressasse à chaque fois. Nous avons protesté aussi contre les effectifs pléthoriques des classes en collège en particulier pour les élèves de 6ème qui ne sont pas vaccinables à ce jour (11ans), entassés dans des

locaux exigus construits à une époque où les seuils tournaient autour de 24 élèves par classe. La réponse donnée par la DSDEN 29 est d'interpeller les élus du conseil général pour leur demander de faire des locaux plus grands... On hallucine ! En lycée, le projet de réforme de l'évaluation pour le bac par le contrôle continu, révolte les collègues et les inquiète sur leur liberté pédagogique. Un cadrage immanquablement contraignant risque fort d'obliger les collègues à standardiser leurs pratiques pédagogiques suivant des directives de l'inspection, afin de mettre en phase les collègues d'une discipline en vue des devoirs communs. Le bac devient par ce fait plus que jamais un examen "maison", qui ne manquera pas dans les années à venir d'être tributaire de classements en regard des performances de réussite à l'examen. L'intervention de la direction de l'établissement dans la notation ne peut aussi qu'en être accrue. Ces nouvelles mesures font disparaître la rémunération des copies d'examen alors qu'un nombre minimum de devoirs risque fort d'être imposé. Les conséquences de la réforme du lycée sont en permanence dénoncées par le SNES. Ce sont là encore les milieux défavorisés qui pâtissent le plus des orientations décrétées par le ministère, que ce soit sur les contenus ou l'évaluation : toujours moins d'heures, moins de moyens et moins d'équité à l'examen.

Yves Pasquet, secrétaire départemental du SNES-FSU

« En Bac Pro, et après ? » Une étude du CESER* de Bretagne

La commission Formation-emploi-éducation* est la seule commission du CESER où la FSU est représentée. Avec un seul siège, le poids de la FSU au CESER est faible même si notre parole y est écoutée. C'est la FSU qui a proposé de travailler sur les lycées professionnels et la proposition a été rapidement suivie ce qui est déjà en soi une petite victoire. Il n'était pas évident au départ d'amener tous les membres de la commission en particulier les patrons à accepter de se pencher sur des questions éducatives, et d'autant plus sur les LP qui sont mal connus et qui sont très souvent occultés par l'apprentissage. D'un autre côté la question de l'orientation des jeunes revient régulièrement dans les débats du CESER. C'est pourquoi la FSU a proposé d'aborder le sujet sous l'angle de l'orientation : étudier les parcours des jeunes de la voie pro, avant et pendant le bac pro, et la façon dont i.elles s'orientent après. Le sujet est apparu d'autant plus pertinent qu'il touche à différentes compétences régionales. Nous avons dû nous limiter au seul Bac pro : parler de la voie pro en général aurait été trop vaste.

Cette étude permet de mettre beaucoup de choses en lumière mais déjà il faut déjà dire un mot de la méthode car elle est inhabituelle pour le CESER : d'ordinaire une étude repose essentiellement sur des échanges avec les différents acteurs du sujet étudié. Pour cette étude, outre les auditions, nous avons décidé de consacrer une très large place à la parole des jeunes. Pour cela nous avons visité plusieurs LP publics et privés et réalisé plus de 80 interviews, à quoi il faut ajouter un questionnaire en ligne qui a été adressé à d'autres lycées. Cela il a exigé un très gros travail de préparation en amont : en principe une étude s'étale sur 12 à 18 mois, la nôtre a pris deux ans*

Le principal enseignement de cette étude c'est d'abord la grande diversité des parcours des jeunes : tou·tes n'ont pas choisi, loin de là, la voie pro par goût pour un métier ; une partie a choisi la voie pro pour continuer « autrement qu'en général », et beaucoup nous ont dit vouloir faire tout autre chose après leur bac. Beaucoup sont aussi passé·es par différents « essais », une autre filière pro, une 2^{de} GT, l'apprentissage... Tout cela a frappé les membres de notre commission : on est vraiment très loin de la « pensée magique » qui croit que la « bonne orientation » consiste à mettre un·e jeune dans la bonne « case métier » et à ajuster les formations à la demande des entreprises !

Partant de là, notre étude fait tout un ensemble de préconisations pour ouvrir le champ des possibles aux jeunes afin que le système éducatif donne réellement à chacun·e le « droit d'essayer et de se tromper » : cela passe par une offre de formation plus diversifiée sur un même lycée ou un même territoire, par le développement de la polyvalence des lycées, par des passerelles ou encore par des solutions de transport et par davantage de places en internats. Autant de points sur lesquels les politiques régionales peuvent agir.

Tout cela est essentiel pour permettre aux jeunes de ne pas être assigné.es, à un territoire ou à un parcours « tout fait ». Car ce que montre également notre étude c'est le poids des déterminismes (familial, de genre, mais aussi spatial) qui pèsent d'autant plus fort sur les élèves les plus jeunes, de milieux modestes, ou moins armé.es scolairement. D'où l'importance de l'accompagnement pour les aider à s'y retrouver et surtout pour qu'i.elles s'autorisent à se projeter dans leur avenir.

L'étude fait également une analyse de données sur les poursuites d'études des bachelier·es pro : nous avons travaillé sur la base de ParcoursSup accessible en Open data et jusqu'ici inexploitée dans l'académie. Pour les entrées en BTS par exemple, cela nous a permis de mieux évaluer l'impact des mesures pour les bachelier·es pro. L'impact a été réel pour notre académie puisqu'en l'espace de 10 ans on est passé d'un peu plus de 20% d'admis·es en STS à 36% et qu'aujourd'hui 88% des vœux confirmés dans ParcoursSup par les élèves de bac pro le sont pour des STS : la poursuite en BTS est entrée dans les esprits même si tou·tes n'y vont pas. Inversement l'étude montre que la part des bachelier·es pro admis en soins infirmiers (IFSI) ou dans la formation au travail social (IFAS) est beaucoup plus faible dans l'académie qu'au niveau national. On ne peut évoquer que quelques exemples ici mais l'étude est vraiment très riche.

Cette étude sera un point d'appui important pour le travail d'intervention syndical de la FSU. Bien sûr ce n'est pas un document syndical et il y a quelques aspects auxquels la FSU ne souscrirait pas à 100%, mais dans une très large proportion ce qui est dit rejoint ce que défend la FSU. L'étude a été présentée en séance plénière le 4 octobre dernier et approuvée à l'unanimité du CESER avec des commentaires élogieux de la part de toutes les composantes de l'assemblée, ce qui lui donne d'autant plus de poids. Elle va maintenant être publiée et « valorisée » par différentes communications au niveau régional. Ce sera une belle

occasion de mettre en lumière les LP dans notre région après des années de politiques obnubilées par l'apprentissage.

Tout cela nous sera très utile pour venir à l'appui de nos interventions, que ce soit sur la Carte des formations, sur la polyvalence des lycées, ou le développement des internats, etc, ainsi que dans les discussions qui doivent bientôt commencer autour du prochain CPRDFOP*. Mais il va déjà nous falloir faire un travail fédéral d'appropriation de l'ensemble du contenu de cette étude. Nous allons être aidé.es en cela par le groupe « emploi-formation » de la FSU où se retrouvent régulièrement des camarades du SNUEP, du SNES, du SNETAP et du SNU-Pôle emploi, un groupe qui est très actif.

D'ici quelques semaines le texte complet de l'étude sera édité par le CESER et mis en ligne sur son site. La synthèse de l'étude peut d'ores et déjà être consultée sur le site du CESER : <https://bretagne.fsu.fr/en-bac-pro-et-apres-le-ceser-presente-une-etude-sur-les-bachelier-es-professionnel-les-en-bretagne/> et sur le site de la FSU Bretagne : https://ceser.bretagne.bzh/jcms/prod_482295/fr/en-bac-pro-et-apres

Notes

* Le CESER (Conseil économique et social environnemental régional) est la seconde assemblée de Région à côté du Conseil régional ; consultative, elle émet des avis sur les politiques menées par l'exécutif régional et s'auto-saisit de tout sujet d'intérêt régional.

* Le CESER compte 4 commissions (Formation-Emploi-Education / Société-Environnement-Qualité de vie-/ Aménagement des territoires-Mobilités / Economie-Innovation) et 2 sections (Mer et Prospective). A l'image du CESER, les commissions sont composées de 3 « collèges » - organisations de salarié.es, organisations patronales, mouvements associatifs - plus de quelques « personnalités qualifiées ». Les commissions préparent les avis du CESER et se saisissent de sujets d'étude.

* Commencées en janvier 2020, les visites dans les LP ont été interrompues durant plusieurs mois du fait de la crise Covid.

- Contrat de Plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles.

Jean-Marc Cléry, secrétaire du CFR de la FSU Bretagne représente la FSU au CESER depuis août 2015

La stratégie syndicale à l'épreuve d'un nouveau mouvement "spontané"

Quelques caractéristiques locales :

Après le mouvement des Gilets jaunes, celui contre le passe sanitaire est le deuxième mouvement d'ampleur dans lequel les organisations syndicales ne sont pas intervenues en tant que telles. A Brest comme à Quimper, ces manifestations ont rassemblé.es souvent plus de monde que les manifestations interprofessionnels du 5 octobre. Les camarades qui sont intervenu.es dans ces dernières manifestations à Brest et à Quimper par exemple, ont constaté une disponibilité différente de celle du mouvement des Gilets jaunes vis à vis des revendications sociales dépassant la question du passe (lois liberticides, réforme de l'assurance chômage et projet de réforme des retraites...). Cependant, sans nier la présence d'individu.es d'extrême droite parfois organisé.es mais n'apparaissant pas avec leurs étiquettes comme certain.es militant.es de l'Action française ou du Rassemblement National, leur influence était loin d'être hégémonique.

La question des revendications

Frileuses fin juillet pour s'exprimer clairement contre le passe sanitaire, la plupart des syndicats dont la FSU ont fini par prendre position contre cette mesure et les attaques concomitantes contre le droit du travail pour celles et ceux soumis à la vaccination obligatoire. Pourtant, aucun appel n'a été lancé pour rejoindre les mobilisations dans lesquelles se retrouvaient pourtant des collectifs de salarié.es mettant en avant parfois concrètement, comme les bibliothécaires de Brest, la question du passe sanitaire en relation avec les incohérences du gouvernement sur la gestion de la crise sanitaire : suppression de moyens dans les hôpitaux et les services publics, rupture de continuité du Service public, gestion autoritaire etc.

Quitte à ne pas participer aux manifestations mais en organisant des points fixes de diffusions de tracts comme cela à été décidé à Brest à un moment où effectivement plusieurs militant.es ont cessé de juger utile de manifester à cause d'un manque de clarté des débouchés attendus par les mots d'ordre de "liberté", nos organisations ont manqué de confiance dans leur capacité à articuler les problématiques du passe avec les carences des protocoles sanitaires dans l'enseignement ou la casse du Service public de Santé, de l'Assistance sociale... Plus globalement, il aurait même peut être été possible de développer des éléments de réflexions pour justifier la nécessaire transformation sociale sur le plan écologique : la critique de l'élevage intensif face aux thèses parfois outrancières sur les origines de la Covid19, la remise en question de l'utilisation des pesticides et des perturbateurs endocriniens qui détruisent nos systèmes immunitaires face aux thèses niant la nécessité de se vacciner pour la grande majorité des personnes.

Sortir de l'impuissance

Pour obtenir gain de cause face aux mesures liberticides et aux contre-réformes du gouvernement Macron, reprendre confiance dans notre capacité à intervenir et convaincre est un enjeu important. Bien sûr il ne faut pas renoncer à nos propres mots d'ordres et à nos propres cadres de mobilisation. Mais il faut aussi s'attendre à devoir intervenir dans des mobilisations spontanées qui ne devraient pas manquer de se développer avec la casse sociale et l'impuissance de nos organisations à y faire face depuis plusieurs années, notamment à cause de la fuite en avant dans un dialogue social de sourds..

Serge DA SILVA SNES-FSU-Emancipation